



# AVOIR MAL AU TRAVAIL, CE N'EST PAS NORMAL !

CONSEILS DE SANTÉ AU TRAVAIL

**Votre santé au travail vous préoccupe ?  
Pas de panique... Des solutions existent !**

**NOUS POUVONS VOUS AIDER !**



*Equipe  
médicale*



*Cellule de  
maintien  
en emploi*

Le maintien en emploi, c'est :

- Vous permettre de conserver une activité professionnelle
- Vous accompagner quelle que soit votre situation de travail, en activité (CDI, CDD, Intérimaire, Agent de la fonction publique) ou en arrêt de travail.

**N'attendez pas ! Contactez votre médecin du travail**

**Soyez ACTEUR de votre maintien en emploi !**

## Votre parcours

1



### Rencontrez votre médecin du travail et son équipe

Le médecin du travail ou l'infirmière santé travail vous reçoit lors d'une visite pour discuter, échanger autour des difficultés ou des problématiques rencontrées au poste de travail.

2



### Bénéficiez d'un accompagnement individuel

Votre médecin du travail vous conseille et vous oriente vers des professionnels spécialisés pour réfléchir à la solution la plus adaptée à votre situation.

3



### Soyez acteur de votre avenir professionnel

Mettez en place un plan d'actions adapté à votre état de santé.

- Votre équipe santé travail est tenue au secret médical
- Accompagnement pris en charge
- Vous seul(e) pouvez actionner le dispositif de maintien en emploi

## A VOUS D'AGIR !



Votre équipe médicale peut vous conseiller  
et répondre à vos questions  
03.80.77.85.30 - contact@aist21.com - www.aist21.com